



Le Tambour

Le Tambour Grenadois
14 rue René Vielle
40270 Grenade sur l'Adour
Association déclarée
Sous le n° W402003742
Dépôt légal BNF
31/03/2014
ISSN 2273-2721
Directeur de publication
Fernand Martinez
Rédactrice en chef
Ann Cordonnier



Editorial –

On a vu, on n'a pas été vaincu. Sans faire de mauvais jeu de mots dont reconnaissez-le, je suis tout à fait incapable, il fallait à tout prix sauver de la ruine ce bâtiment. Dans le contexte économique actuel, lui attribuer une fonction relevait du prodige. Il y eut sans doute des opportunités, la communauté de communes l'a acheté... Donc Vous, généreux Contribuables !



– Bienheureux ceux qui comme Indigents sans le sou / S'en vont à la barbe du Roi, faire leur trou. On peut discuter des modalités mais dans l'ensemble, c'est une bonne chose cette acquisition salvatrice. A ne pas y regarder de trop près, ça pourrait même passer pour de la restauration de qualité. Je me garderai bien de dénoncer les fautes de goût qui passent au second plan quand on constate les défauts et les mauvaises finitions qui vont rapidement alourdir la note en frais supplémentaires pour les probables réparations ; il ne pourra en être autrement. Je ne fais pas référence à l'inondation dont la « Maison du Peuple » fut victime, une semaine plus tard ; mettons cet incident au solde de la mauvaise providence. « Nous sommes ce soir comme des crapauds en réunion » s'amusa une déléguée, constatant les craquements incessants des chaises faisant référence aux amours humides de ces batraciens mais « elles sont conçues pour ne pas rayer le sol » fit le président. Nous voilà rassurés de ce côté. C'est déjà ça !

Citoyennement Vôtre, Anne Andrée-Roche

Séance communautaire du 11 mai 2015

(fin... enfin)

Pierre Dufourcq : ... Il faut se tourner prioritairement vers le Tursan qui a le volume, qui a l'outil... La station de Saint Gein, ça peut rester sur Villeneuve. On peut s'en passer sans problème. On leur laisse le forage, la production, c'est leur problème. Pour nous en fonctionnement, on a Artassenx et on a la qualité et la quantité suffisante sur le Tursan. Le Tursan devenant notre meilleur client, c'est vers qui on devrait se tourner et qu'on devrait travailler.

– Parce que la qualité, c'est important ! Nous sur la commune, on a donc 2/3 avec le Tursan et un 1/3 avec le syndicat... au goût, on préfère le Tursan (*Vous m'étonnez ! Moi aussi !*). On boit au robinet sans problème, ce qui n'est pas le cas avec le syndicat.

Jacques Chopin : une information complémentaire par rapport à ça : j'ai eu ce matin, le directeur du Tursan. Il avait eu M Lafenêtre (Maurrin). Il ne savait pas trop si la demande qu'on faisait, c'était 400 mille m³ ou 600 mille ou... si c'était les 24 communes ou s'il y en avait que 11. Donc, il m'a confirmé que structurellement, le château d'eau, la qualité de la ressource et la quantité de la ressource permettaient sans aucun problème de fournir 400 mille m³ ou plus. Il m'a dit aussi ceci : et même davantage, ça ne poserait pas de problème parce qu'on peut très bien affecter le château d'eau de Renung entièrement à votre alimentation. Il m'a aussi confirmé une chose que la commune d'Aire-sur-Adour a décidé de demander au Tursan de l'eau parce que la fourniture au niveau de Saint Gein n'est pas fiable, n'est pas pérenne. Il y a le Tursan pour alimenter Aire sans problème en comptant notre alimentation. Par contre pour alimenter

Aire, il faut une canalisation du château d'eau de Classun jusqu'au château d'eau du haut du Mas. Pour 7 km de canalisation. Elle est programmée, financée pour début 2016. Ça veut dire qu'à terme, la ressource de Saint Gein n'est pas indispensable et que si elle est abandonnée... On n'est pas sûr non plus que la canalisation de Roquefort vienne alimenter jusqu'à Aire puisque Aire se raccorde maintenant au Tursan.

Jean-Luc Lamothe : Il a dû te dire aussi que sur le forage de Roquefort, il y a vraiment des doutes.

Jacques Chopin : Roquefort, elle est bonne l'eau.

Jean-Luc Lamothe : moi, c'est pas ce qu'il m'a dit (*Ab mais c'est qu'il insiste, il ignore que tous les goûts sont dans la nature*)

Guy Revel : ça ne nous concerne pas.

Jacques Chopin : c'est vrai mais la ressource on l'a en qualité, en quantité. On n'a pas d'infrastructures lourdes à faire pour l'avoir. Aire a une canalisation de 7 kms à faire (*On s'en fout aussi, c'est pas chez nous ?*)

Une déléguée : On a un seul forage sur notre territoire et on dépend pour la moitié d'un autre ?

Jacques Chopin : Non, on en a deux et on a Saint Gein (*alors on s'en fout ou pas ?*) encore qui n'est pas abandonné. Structurellement, le forage de Laglorieuse alimente celui d'Artassenx. Pierre Dufourcq : sur Larrivière, il y a un château d'eau à Classun, il y a ici le château d'eau sur Larrivière qui est alimenté au 2/3 par le Tursan. C'est quand même plus simple de venir approvisionner la production chez nous ici que d'aller créer un réseau là-bas sur Pau.

Une déléguée : Puisque vous semblez mettre en doute la qualité des canalisations des syndicats. Est-ce que le Tursan s'il n'existe plus

après... Tu dis que le SYDEC va disparaître.

(Sydec, Arbouts ? Lapsus révélateur...) [...]

Jacques Chopin : Le Tursan à l'assainissement de je ne sais plus combien de communes

JL Lamothe précise : sur plus de 80 communes et sur 4 ou 5 communautés de communes

E Lalanne : non mais je pose la question...

(Vous avez raison, une question même embarrassante n'est pas encore une insulte)

Jacques Chopin : il agit sur un territoire, pas sur tout le département. *(80 sur 340 communes que comptent les Landes)*

Jean-Luc Sanchez : je me rends compte que quand même qu'il y a un certain nombre de questions qui nous interpellent. Et certaines réponses qui... Tout ça pour anticiper.

[...échanges informels et interventions d'E Lalanne et G Durand]

Evelyne Lalanne : Là je vous entends parler de syndicats sur plusieurs communautés de communes. Ça fait que les communautés de communes comme la nôtre vont être conduites à prendre la compétence. *(Ce sont les syndicats qui ont la compétence, pas les communautés de communes, précise Chopin)* Donc elles vont quand même devoir... *(Elles ne sont pas obligées continue Chopin)* et elles vont passer la compétence... au syndicat qui le gère en ce moment. *(Il s'agit de petites communautés comme celle de Geaune 4500 habitants qui sont regroupés et desservis par un même syndicat explique P Dufourcq)*

(Pour abrégé, sachant que je tiens les enregistrements à votre disposition. Si on compare le Pays Grenadois à Geaune, il est assez grand pour gérer son eau tout seul à des prix attractifs MAIS il devient trop petit, quand on nous explique dans une autre séance qu'il faut envisager de se marier avec l'agglomération du Marsan... Vous suivez ? Non ? En d'autres termes, la capacité de notre communauté dépend étroitement de la couleur qu'on

veut vous faire avaler. Un conseil, vu que les questions dans notre coin de paradis dérangeant, vous pouvez avaler n'importe quoi... avec un verre de Saint Gein, ça passe tout seul. Rassurez-vous, on vous endort préalablement avec une posologie homéosympathique comme le tourisme aux activités qui varient entre rien et pas grand-chose).

Jean-Luc Lafenêtre : aujourd'hui on fait un PLU, il n'y a pas d'obligations, de prendre l'assainissement mais c'est l'opportunité de prendre cette compétence et de pouvoir avancer... Il ne faut pas qu'on raconte n'importe quoi !

[...]

Geneviève Durand : le château d'Artassens, est-ce qu'on est sûr qu'il sera automatiquement mis à la disposition de la communauté de communes si...

Dufourcq : il est sur notre territoire

G Durand : Ce n'est pas qu'il soit sur notre territoire...

Jacques Chopin : mais il n'ira peut-être pas entièrement chez nous. Il y a un maillage... aujourd'hui, on ne peut pas entièrement désolidariser un secteur de son réseau d'eau, de son réservoir parce que la ressource est sur un secteur et il alimente gravitairement les maisons.

G Durand : il sera peut-être attribué au SYDEC. *(C'est une coquine cette Geneviève !)* [brouhaha]

(On revient sur les prix)

Evelyne Lalanne : Excuse-moi, ce sont peut-être des questions... *(Ne vous excusez pas de prendre votre rôle au sérieux !)*

Pierre Dufourcq : Si on veut avoir la démarche tranquille *(comme le crabe ?)* d'être libre de nos choix, il faut qu'on exerce la compétence à la communauté de communes parce qu'après on ne le pourra plus et on ne pourra plus travailler comme on l'a fait longtemps.

Où il est question d'assainissement non collectif

Pierre Dufourcq : la fréquence donc c'est... la loi impose un contrôle tous les 10 ans, les Arbouts faisaient tous les 8 ans, on peut faire tous les 6 ans (*dans la bouillie, on comprend qu'il s'agit d'une préoccupation écologie d'effluents*). Vous voyez en parallèle les prix qui sont pratiqués. On a assisté à des réunions sur Mont-de-Marsan pour euh... l'état se retire et en se retirant... la compétence ou il nous la confie entière et on exerce nous-mêmes (*blablabla... et le prix alors ?*) 110 € pour le contrôle et 110 € pour la réalisation donc vous en avez pour 220 €. Acte notarié : 187 € et le bon fonctionnement tous les 6 ans donc le Sydec : 77 (€) et la CDC 70 €. Jacques Chopin : Aujourd'hui, le Sydec a fait voter ses tarifs qui sont 150 et 280% au-dessus de ce qui était demandé.

Pierre Dufourcq : dans la démarche de l'usager, il faut aller vers le moins cher que d'aller vers le plus cher (*Si le reste de la démonstration n'est pas clair, ça c'est une parole de chef!*)

Après quelques échanges entre JL Lamothe et D Bergès qui s'interrogent sur le discours, Jacques Chopin répond : Il y a trente ans, il n'y avait aucune réglementation sur l'assainissement autonome. Tout le monde envoyait ses eaux... Les tarifs que nous proposons qui sont ici sur

la base de la CDC sont ceux qui étaient pratiqués par les Arbouts avec la SAUR.

Guy Revel : c'est dommage qu'il n'y ait pas un comparatif... Avant d'assainir l'eau, il faut l'amener à la maison, d'accord ? Les Arbouts pratiquaient le branchement à des tarifs de 1200 €, le Sydec le pratique à 600 €. Je n'ai pas dit que la communauté de communes ferait à 1200 €.

Pierre Dufourcq : on n'est pas là pour faire un profit (*pour résumer la réponse de Chopin*)

G Durand : de passer de 10 ans à 6 ans... Je vous fais grâce de la fin des échanges qui n'apportent pas d'éléments nouveaux mais comme le rappelle Chopin : nous avons encore six mois.

*(Les délégués s'étonnent qu'il faille délibérer avant d'étudier le projet ! Sous l'impulsion de Guy Revel qui ne souhaite pas se prononcer faute d'éléments concrets, ils ont 8 à refuser de voter mais la loi étant ce qu'elle est : ça comptera comme des abstentions. Que voulez-vous les textes ne prévoient pas la « Revellion ». 20 délégués ont voté pour la reprise de compétence. Et deux fantômes ont voté contre, les délégués de Borderes comme a omis de préciser le PV officiel... C'est au conseil communautaire suivant que ce **détail** fut relevé.)*

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LARRIVIERE-SAINT-SAVIN (Landes)

Séance du Mardi 03 mars 2015

Page 3 SIAEP des ARBOUTS.

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune a été condamnée à verser une indemnité au SYDEC d'un montant de 150 €. Le montant des honoraires d'avocats, pour la commune, s'élève à 770 € et seront pris en charge par la protection juridique de la commune. Il fait lecture de :

- la copie du courrier adressé à Monsieur le Préfet par « Le Tambour » concernant la délibération du Conseil Communautaire du 08 décembre 2014 décidant de lancer une étude sur les impacts juridiques, techniques, financiers, comptables et administratifs de la prise éventuelle de la compétence eau et assainissement par la Communauté de Communes.

- **La réponse de Mr le Préfet** (*que les délégués de Larrivière communiqueront certainement à TOUS leurs collègues...*)

Il fut question lors de cette séance de quelques autres sujets dont celui du fonds de concours pour le carrefour d'Artassenx suite à l'augmentation du trafic mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

La séance du 8 juin commence par des remarques sur le Procès-verbal de la précédente séance. Didier Bergès dit que celui-ci ne reflète pas les débats. Ça énerve le boss. Guy Revel en rajoute avec l'inexactitude des chiffres. Le boss propose alors que la séance soit notée avec précision bien qu'il ne dispose pas des moyens du conseil départemental. Si les frais engendrés par l'emploi d'une sténographe sont invisable, un simple enregistrement éviterait

toute contestation. Pierre Dufourcq fourmille d'initiatives innovantes ! Mais il ajoute que ce ne serait pas forcément très judicieux de remplacer la synthèse par une liasse de papier. « On pourrait porter la réflexion ». Sur l'enregistrement du Tambour, contrairement à l'affirmation du boss, aucun délégué présent n'a refusé cette proposition... C'est quand bien l'enregistrement, n'est-il pas Pierre ?

Au fait, j'ai oublié de vous dire, chers lecteurs que nous avons enfin intégré les nouveaux murs de la Communauté de communes, le surlendemain de l'inauguration ou cinq jours avant l'inondation (*au choix selon votre calendrier*). Nous nous appuyons cette fois sur le PV officiel affiché à l'attention des administrés sur la vitre du « PAF ». Toujours pas de panneaux d'affichage prévus à cet effet. Heureusement qu'on a râlé dès la 1^{ère} fois pour que les hautes instances trouvent une solution (scotch) ...



C'est vrai qu'on râle au Tambour mais j'adore la cocasserie de cette nouvelle situation dans laquelle je me suis trouvée mardi dernier. Face à l'extrême danger que représente la fréquentation des lieux, j'ai enjambé courageusement le « rubalise » pour photographier le PV. Une charmante jeune femme est accourue pour me l'interdire (C'est une nouvelle recrue de l'O.T, je suppose !). Avec une once d'idée, il eut été possible de mettre ces informations publiques à un autre endroit provisoire et surtout **accessible à tous**.

1/ Enfance / Jeunesse

L'Art 1 du Décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 du code de l'action sociale et des familles distingue les

accueils de loisirs sans hébergement : « L'accueil de loisirs **extrascolaire** est celui qui se déroule les jours où il n'y a pas école. L'effectif maximum accueilli est de trois cents mineurs.

L'accueil de loisirs **périscolaire** est celui qui se déroule les jours où il y a école. L'effectif maximum accueilli est celui de l'école à laquelle il s'adosse. Lorsque l'accueil se déroule sur plusieurs sites ou qu'il regroupe des enfants de plusieurs écoles, l'effectif maximum accueilli est limité à trois cents. »

Cette distinction s'assortit de trois arrêtés visant à assouplir les qualités des intervenants.

TAP (périscolaire) : 1 animateur pour 14 enfants de - 6 ans ou 18 pour les + 6 ans

Extrascolaire : 1 animateur pour 8 enfants de - 6 ans ou 12 enfants de + 6 ans.

L'assemblée maintient l'organisation actuelle pour la rentrée 2015/16.

2/ **Modification des statuts**

Prise de compétence eau et assainissement

Un tiers de l'assemblée approuve

Article 3 : compétences de la Communauté

B. Compétences facultatives.

10. Eau et assainissement

- *Eau potable : production, transport et distribution d'eau potable.*
- *Assainissement collectif : collecte, transport et épuration des eaux usées.*
- *Assainissement autonome : contrôle des installations d'assainissement non collectif.*

L'ensemble des conseils municipaux devront se réunir pour approuver ces nouveaux statuts. Dans les quinze jours afin que le préfet arrête ceux-ci.

Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à Madame le Préfet des Landes, Nathalie Marthien.

Samedi 27 juin : Portes ouvertes au centre d'Incendie et de Secours de Grenade-sur-l'Adour.

Atelier secourisme, Visite caserne
Manœuvre Incendie

Bal public à partir de 23 h

29 juin : conseil communautaire



A vous de compléter...

Expression libre

Le Tambour et Sud-Ouest nous ont appris que l'enquête publique sur le projet EGISOL concernant la méthanisation à Bordères-et-Lamensans aura lieu du 22 juin au 21 juillet 2015.

Le projet EGISOL.

Hormis EGISOL et la préfecture, personne n'a encore connaissance de ce projet. Cependant, quelques informations ont filtré. L'entreprise EGISOL prévoit de transformer en électricité, chaleur et digestats² liquides et solides, les déchets végétaux de Soléal Bonduelle et les fumiers et lisiers du canton. Initialement, il était question de traiter environ 100 000 tonnes de déchets, soit l'une des plus grandes unités de France ; selon la préfecture, 17 communes impactées, jusqu'à Saint-Sever et Bostens !

Nous sommes favorables à la transition énergétique, qu'il s'agisse d'électricité d'origine photovoltaïque, éolienne ou **biomasse par méthanisation** **MAIS**

Les inquiétudes demeurent

- Qualité bactériologique et chimique des digestats fortement liée à la qualité des intrants³, pouvant polluer gravement les zones d'épandages et leurs occupants.
- Vieillesse (oxydation et perte d'étanchéité) incontrôlé de l'équipement, estimé à environ 15 ans.
- Prétexte à l'agrandissement ou la création d'élevages intensifs et à la concentration d'animaux⁴.
- Devenir des terres agricoles détournées de leur usage initial (nourriture humaine ou animale) et uniquement dédiées à la production d'électricité.

Les questions de l'association restent en suspens

- Financement de la construction d'un méthaniseur par nos impôts pour des intérêts de grands groupes privés.
- Financement de son exploitation par la taxe CSPE⁵ liés à l'obligation d'achat par EDF de l'électricité d'origine photovoltaïque, éolienne et biomasse. Environ 60 € annuel / personne.
- Construction en zone inondable à fort courant en limite de la zone rouge du PPRI (Grenade/Larrivière) modifiant considérablement la zone d'expansion des eaux et entraînant une pollution en aval par l'entraînement des déchets végétaux stockés à même le sol actuel
- Incidence des intrants provenant d'une vingtaine d'exploitations sur la qualité des digestats épandus.
- Réseau routier local engorgé par environ 5200 convois/an agricoles alors qu'actuellement deux véhicules ne peuvent pas s'y croiser.
- Production d'électricité au détriment de la production de gaz largement utilisé sur le site. Rentabilité financière au détriment de l'écologie.

- Suppression de 9 emplois puisque la création de 5 emplois ne compensera pas la perte de 14 chauffeurs dédiés au transport des déchets utilisés comme nourriture animale.
- Dépréciation du potentiel touristique et du patrimoine local
- Cohabitation étonnante d'une conserverie et des fumiers et lisiers.

ALORS... Nous attendons

Les réponses de l'enquête

Cette enquête nous apportera-t-elle les réponses que la préfecture a jugées inutile de nous apporter ? Ces réponses certainement rassurantes sauront-elles nous convaincre que le projet sera fiable ? Tiendra-t-elle compte de nos remarques pertinentes ?

Rendez-vous entre le 22 juin et le 21 juillet 2015

aux heures d'ouverture des mairies

Nous sommes toutes et tous concernés : riverains, habitants du Pays Grenadois et des communes de Bostens, Bretagne, Hontanx, Renung, Saint-Gein ou Saint-Sever et consommateurs. Demandez à consulter l'enquête publique sur le projet EGISOL, Exprimez-vous, Faites vos remarques sur le cahier du commissaire enquêteur ou sur papier libre. **Après le 21 juillet, il sera trop tard pour recevoir vos doléances.**



L'ARSBB
Association des riverains
de Soléal Bonduelle Bordères
06 70 48 15 55

¹ Société créée par Soléal et la CUMA (groupement d'une vingtaine d'exploitants agricoles).

² Produit résidu de la méthanisation, composé de matière organique non biodégradable (ligninge), et de matières minérales (azote, phosphore)

³ Fertilisants et pesticides utilisés dans les productions agricoles.

⁴ La Ferme aux mille vaches assortie d'une usine de méthanisation est un exemple type de ce qui nous attend sur notre territoire

⁵ Contribution au Service Public d'Electricité (à voir cette participation sur votre facture EDF)

Son site : <http://tambour40270.e-monsite.com/>
Sa page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Le-tambour-journal-citoyen-de-Grenade-sur-lAdour/686547318075272>
05 58 79 28 60 ou tambour40270@gmail.com

Tarifs 2015
Adhésion : 25 €
Abonnement : 5 €

En vertu de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement « Ne pas jeter sur la voie publique »